

Un placer peut être exploité par le propriétaire ou par ses représentants en continuité pendant les heures de travail. Une interruption de travail de 72 heures, excepté dans la mauvaise saison, pour cause d'absence, maladie ou toute autre raison quelconque, peut être suffisante et considérée par le commissaire de l'or comme un abandon. Pour garder un placer plus d'un an il faut l'enregistrer de nouveau à l'expiration de l'année.

Baux de placer.—Des baux sur les terres de la Couronne inoccupées peuvent être accordés par le commissaire de l'or du district. Les baux de placer sont de quatre catégories comme suit:—(1) Bail de Creek,—les rivières et creeks abandonnés ou non exploités, un demi-mille de longueur; loyer annuel \$37.50; dépenses exigées en travaux de développement \$250. (2) Bail de banc,—80 acres à loyer annuel \$25.00; dépenses annuelles exigées en travaux de développement, \$250. (3) Bail de dragage. Pour le lit d'une rivière quelconque au-dessus du niveau de l'eau basse, cinq milles, loyer annuel \$25.00 par mille, dépenses annuelles exigées en travaux de développement, \$1,000 par mille; la valeur de tout nouvel outillage employé en exploitation compte comme une partie des dépenses exigées. (4) Creusage pour pierres précieuses, 10 acres.

Section 2.—Résumé de la production générale.

En dépit du rapide développement de la production minérale au Canada en ces dernières années, la valeur de la production annuelle a augmenté de \$10,221,000 en 1886 à \$145,635,000 en 1913 et \$307,146,000 en 1929,—les possibilités d'avenir sont encore d'un plus grand intérêt. Pendant plusieurs années, les difficultés naturelles de communication dans le nord ont retardé le progrès même des travaux de reconnaissance et une grande partie du Canada est restée très peu explorée. Cependant, on a aussi fait du travail pour en connaître les principaux traits géologiques, indiquant à peu près les territoires où l'on a constaté de la minéralisation et laissant prévoir le caractère des ressources minérales dans les différentes régions géologiques. Le développement de l'aéroplane pendant et depuis la guerre a procuré l'agent désiré pour voyager plus facilement et plus rapidement dans des régions où le canot et le traîneau à chiens étaient les seuls moyens de communication, tandis que l'exploration et la photographie aériennes fournissent une connaissance exacte et des cartes détaillées de régions immenses autrefois absolument inexploitées. Ceci s'applique surtout au Bouclier Canadien, cette grande région septentrionale où se voient à nu des rochers d'âge précambrien qui ont déjà révélé l'immensité de leurs ressources minérales. Bien que la recherche de gisements miniers dans cette région depuis quelques années ait été élargie et intensifiée, le Canada offre encore aujourd'hui au pic du prospecteur le territoire inexploré le plus étendu et le plus prometteur. On a souvent avancé l'opinion que le Canada est appelé à devenir un des premiers pays en fait de production minérale et on trouve beaucoup de fond à cette prédiction dans le fait que le Canada a 16 p. c. de tout le charbon connu dans l'univers, qu'il a les plus grands gisements d'amiante et de nickel, qu'il est le troisième dans la production de l'or, tandis que la diversité de ses richesses minérales est démontrée par le seul fait que les trois principales divisions minières, métaux, métalloïdes et produits de l'argile et matériaux de construction, comprennent soixante item principaux, dont vingt-deux ont donné, en 1928, une production de \$1,000,000 ou plus.

La production minérale du Canada a augmenté de \$172,000,000 en 1921 à \$307,146,000 en 1929, une augmentation de \$135,000,000 ou 78 p. c. en huit ans, ou une augmentation plus grande proportionnellement que dans toute autre branche